CONDEISSIAT
Porte de la Dombes

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
10 FEVRIER 2025 à 19h00
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à 19h00, le conseil s'est réuni sous la présidence de Stephen GAUTIER, maire. Réunion tenue en séance publique à la mairie.

Présents : Martine BUGNOT, Manuel CARNEIRO, Marc de CLAVIERE, Stephen GAUTIER, Jérôme LACOUR, Elise MERCIER, Daniel MOREL, Madeleine ORIOL, Eliane RAVISTRE, Carine RIGOLLET, Gérard TUFEL, Michel VUGNON

Ayant donné pouvoir : Diane SUIPHON à Eliane RAVISTRE

Absent : Jilian MILLET, Ophélie MOREL

Secrétaire de séance : Martine BUGNOT

Date de convocation : 06/02/2025

1. APPROBATION COMPTE RENDU DE REUNION

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 13/01/2025.

2. FINANCES

Délibération n°2025-02-002 : budget principal - ouverture anticipée des crédits d'investissement

Le Maire rappelle que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été encore adopté, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser.
Il précise que la somme des crédits ouverts à la section d'investissement du budget 2024, déduction faite des crédits afférents au remboursement de la dette et des restes à réaliser, s'élève à 256 473 €.
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, vu le code général des collectivités territoriales, vu la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012, autorise le Maire à engager des dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite de 6 411,20 €, soit moins de 25% de 256 473 €, ainsi qu'il suit :

- Chauffe-eau gaz salle polyvalente : 2 737,20 €
- Ordinateurs pour les écoles : 3 674,00 €

et précise que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2025.

3. INFRASTRUCTURES

BATIMENTS

Salle polyvalente : Daniel MOREL rappelle que selon les termes du marché public de travaux, chaque entreprise souhaitant soumettre une offre doit effectuer une visite préalable de la salle polyvalente à rénover. Il précise que 38 visites de la salle ont été organisées. La date limite de remise des offres est fixée au 14/02/2025.
Stephen GAUTIER rappelle que le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente sera réalisé avec le concours de l'Etat à hauteur de 20%, de la Région AURA à hauteur de 100 000 €, du Département de l'Ain à hauteur de 20% et de la Communauté de Communes de la Dombes à hauteur de 30% du reste à charge. La commune devra éventuellement avoir recours à l'emprunt afin de ne pas grever le budget de la commune pour les prochains exercices.

ASSAINISSEMENT

Délibération n°2025-02-003 : règlement du service de l'assainissement collectif

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le règlement du service de l'assainissement collectif a été approuvé le 17/12/2019 et informe qu'une réactualisation du règlement s'avère nécessaire. En matière de branchement et de mise en service, notamment, la précision suivante est apportée : 4-3 « La conformité complète du branchement ne pourra être établie qu'après la réalisation d'un contrôle de raccordement de la partie privative qui comprendra une enquête détaillée de tous les rejets. Elle devra être sollicitée auprès d'un organisme agréé qui émettra une attestation de conformité. »
Le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2224-8 et suivants, approuve la réactualisation du règlement du service d'assainissement collectif. Ce règlement prendra effet à compter du 15/02/2025.

Travaux de mise en séparatif : Daniel MOREL informe qu'une réunion de réception des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif a eu lieu le 05/02/2025 avec SOMEC et EGTP. La commune a émis des réserves concernant des tampons à mettre à la cote et des reprises de bi-couche. Les entreprises s'engagent à réaliser les travaux avant le 30/04/2025.

Transfert de compétence : Stephen GAUTIER informe l'assemblée de l'état d'avancement du transfert de compétence Eau Assainissement à la Communauté de Communes de la Dombes prévu le 01/01/2026.

VOIRIE

Route de Neuville-les-Dames : SOGEDO est intervenue pour une fuite d'eau le 18/01/2025. Lors de l'intervention, un raccord a été cassé, engendrant une nouvelle fuite, réparée le 10/02/2025 par SOGEDO.

Route de Servas : un effondrement de la chaussée s'est produit sur la Route de Servas. Daniel MOREL précise que cela ne vient pas des travaux de mise en séparatif réalisés au cours de l'été.

Délibération n°2025-02-005 : création emploi pour accroissement saisonnier d'activité

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L332-23 2°, vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, considérant qu'en raison de l'entretien saisonnier des espaces verts et pour le remplacement de l'agent technique pendant la période estivale, il y aurait lieu de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique polyvalent à temps non complet à raison de 22 heures de travail hebdomadaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique territorial à compter du 05/05/2025 pour une durée de 24 semaines. Il précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 22 heures et que la rémunération pourra être comprise entre l'IM 366 et l'IM 370. Le Conseil habilite l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois consécutifs) et l'autorise à signer la convention correspondante.

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Dans le cadre du schéma communal de défense incendie, la commission Infrastructures a rencontré les riverains aux lieux dits « Maillard » et « Terre des Bois », afin de déterminer sur place le dispositif de défense incendie le plus adapté à implanter. Des chiffrages ont été demandés auprès d'entreprises spécialisées dans l'aménagement d'aires d'aspiration.

4. CADRE DE VIE

URBANISME

La commission Cadre de Vie, réunie le 28/01/2025, a étudié les demandes d'autorisation d'urbanisme suivantes :

- Déclaration préalable :
  - CARNEIRO Rudy : modification ouvertures et remplacement menuiseries
  - BELOUZARD Christian : construction piscine
  - BIRONNEAU Valentin : rehaussement soutènement par enrochement
  - MOISSON Alain : remplacement menuiseries et installation volets roulants

- Permis de construire :
  - GOLF DE LA BRESSE : extension du practice

SCI PORTE DE LA DOMBES : dans le cadre de l'arrêté de péril imminent ordonnant la démolition de l'immeuble sis 4 route de la Bresse, Marc de CLAVIERE informe le Conseil que les propriétaires font procéder actuellement à l'étançonnement des murs mitoyens.

Délibération n°2025-02-004 : projet d'aménagement de la zone 1AU Nord, dit « Maison Blanche »

Le Maire présente au Conseil municipal le projet d'aménagement de la zone 1AU Nord, dite « Maison Blanche » soumis le 03/02/2025 par l'entreprise ATHELYA. Le projet prévoit, sur une superficie de 1 455 m2, la construction de 16 logements locatifs (5 T5, 9 T4 et 2 T3) répartis en trois bâtiments collectifs. Le projet prévoit également un accès voirie unique (entrée et sortie) sur la RD26 Route de la Bresse. Il rappelle que dans le PLU approuvé le 21/01/2014, une Orientation d'Aménagement et de Programmation définit les objectifs à atteindre lors de l'aménagement de ce secteur, notamment : création d'entre 7 et 10 logements, dont 30% de logements intermédiaires et 70% de logements individuels, création d'une voie d'accès reliant la RD26 à la Route de la Crochère avec création d'un parcours vert (modes doux) côté Est et Nord de la zone. Il informe que malgré les réserves déjà formulées auprès d'ATHELYA par la commission Cadre de Vie, ATHELYA n'entend pas réduire le nombre de logements, ni en modifier la typologie. Par ailleurs, un accident grave de la circulation s'est produit le 04/11/2024 sur la RD26 à la sortie Nord du bourg. ALTELYA maintient cependant dans son projet un accès voirie unique (entrée et sortie) à cet endroit.
Le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L151-6 et suivants et R151-6 et suivants, vu le PLU approuvé par délibération du conseil municipal en date du 21/01/2014, modifié le 14/01/2020, vu l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur « Maison Blanche » (1AU), donne un avis défavorable au projet d'aménagement soumis par

ATHELYA, qui ne respecte pas l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur « Maison Blanche » (1AU) du PLU approuvé le 21/01/2014.

COMMUNICATION

Fibre optique : Daniel MOREL informe que l'entreprise SPIE a rencontré un obstacle lors de l'opération de pré-raccordement au réseau fibre de la salle polyvalente. L'obstacle a été retiré le 10/02/2025 par l'entreprise MCS TP. Un nouveau rendez-vous sera à prendre avec l'entreprise SPIE pour le pré-raccordement et l'installation d'une prise fibre optique au rez-de-chaussée de la salle polyvalente. Un plan détaillé des différents réseaux de la salle polyvalente avec les regards correspondants reste à établir.

BAUX RURAUX

Délibération n°2025-02-006 : baux ruraux – conclusion bail rural parcelle B0186

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire de quatre parcelles agricoles louées par bail rural :

- B0186 d'une contenance de 00ha96a76ca
- D0168 d'une contenance de 00ha69a60ca
- D0169 d'une contenance de 00ha33a40ca
- D0381 d'une contenance de 00ha93a27ca

Au cours de la séance du 07/10/2024, le conseil municipal a pris note que les preneurs actuels de ces parcelles envisageaient la cession à des tiers et a émis un avis défavorable au principe de transmission implicite des baux ruraux. Il avait alors été décidé d'ouvrir les quatre parcelles à appel à candidature, et de retenir le candidat selon les critères suivants :

- statut de jeune agriculteur
- proximité de parcelles avec des terrains déjà exploités par le candidat

Le Maire informe le Conseil municipal que le preneur actuel des parcelles D0168, D0169 et D0381 a exprimé son intention de garder ces trois parcelles afin de les exploiter. Par conséquent, les parcelles ne sont pas disponibles à la location. Pour a parcelle B0186, quatre candidatures ont été reçues :

- GAEC DU PIN
- HUMBERT Patrice
- EARL PORTE DE LA DOMBES
- SIMONET Julien

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, sur proposition de la commission Cadre de Vie, décide de retenir la candidature de Julien SIMONET pour la parcelle B0186 et autorise le Maire à signer un bail rural et tout acte afférent à ce dossier.

5. ENFANCE JEUNESSE

VIE SCOLAIRE

Effectifs scolaires : Carine RIGOLLET fait part de l'inquiétude de la municipalité et de l'équipe enseignante devant la perspective d'une fermeture éventuelle de classe à la rentrée 2025-2026. Elle rappelle que la commune s'est adressée à l'Inspection Académique en décembre 2024 afin de soutenir le maintien de la quatrième classe. Les effectifs devraient progresser pour les trois prochaines années scolaires.

PERISCOLAIRE

Accompagnement humain sur le temps périscolaire : Carine RIGOLLET rappelle au Conseil que selon la DSDEN de l'Ain, l'Education Nationale peut nommer et prend désormais en charge les coûts d'un Accompagnant d'Elèves en

Situation de Handicap (AESH) pendant le temps de cantine. Elle informe que la première demande formulée par une famille de Condeissiat en fin d'année 2024 a reçu une réponse négative de l'Académie de Lyon précisant qu'aucun moyen supplémentaire n'a été donné aux Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) ; la mise à disposition d'un AESH sur le temps méridien serait par conséquent impossible.

Cantine : il subsiste quelques problèmes de discipline à la cantine. Le 04/02/2025 les agents ont entrepris une action de pédagogie auprès de l'ensemble des élèves. Carine RIGOLLET informe qu'elle est également intervenue le jeudi 06/02/2025 au cours du temps méridien. La commission travaille actuellement sur un projet d'amélioration de l'accompagnement. Par ailleurs, un point est donné au Conseil de l'organisation de la cantine en l'absence de certains agents, indisponibles pour raisons de santé.

Accueil périscolaire : la commission se renseigne sur l'intérêt de déclarer l'accueil périscolaire auprès de la CAF de l'Ain, ainsi que les démarches que cela pourrait engendrer.

ANIMATIONS

Club Condeiss' : Carine RIGOLLET informe que la dernière rencontre du 07/02/2025 à la mairie a réuni une vingtaine de jeunes. Les membres du Club ont pris contact avec les Bénévoles du Four pour prévoir une fabrication de pizza.

Vacances Sportives : la Communauté de Communes de la Dombes organise une activité boxe le mercredi 26/02/2025 à Condeissiat.

Ronde des Jeux : la prochaine édition aura lieu le 14/03/2025 à la mairie.

Rêves de Cirque : Carine RIGOLLET rappelle que vingt communes recevront des spectacles cette année dans le cadre de ce festival. Le spectacle de Condeissiat est programmé le 25/06/2025.

6. ECONOMIE SOCIAL

ECONOMIE

Commerce ambulant : Eliane RAVISTRE informe l'assemblée que le food truck JO'TACOS a formulé une demande d'installation d'une machine de panini instantanés. Sur proposition de la commission Economie Social, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis défavorable.

Marché hebdomadaire : les commerçants sont satisfaits du transfert du marché vers la Place du Village où il y a plus de passage. Eliane RAVISTRE rappelle qu'un marquage au sol délimite l'emprise consacrée à chaque commerçant. Elle rappelle qu'un accès à l'électricité serait à réaliser pour permettre aux fromagers de brancher leur comptoir réfrigéré.

SOCIAL

Octobre Rose 2025 : la commission Action Sociale envisage de participer à une action le 17/05/2025 au Parc de Miribel-Jonage, où l'on peut participer en famille.

Circuit PDIPR et Puits d'Argent : le circuit et l'aménagement du Puits d'Argent seront inaugurés en 2025. La commission envisage de programmer l'évènement au 14/07/2025 et d'adresser un invitation à ceux qui ont contribué à la réalisation de ces projets.
Une table de pique-nique est prévu à proximité du Puits d'Argent. Les bénévoles se renseigneront pour obtenir les dimensions de la table, afin de prévoir le positionnement des plots de fixation.

Vente de fleurs ADMR : le Conseil municipal donne un avis favorable pour cette vente associative qui aura lieu le 01/03/2025 au matin au centre du bourg.

Commission Action Sociale du 04/02/2025 : Eliane RAVISTRE donne le compte rendu de cette réunion.

7. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Délibération n°2025-02-007 : Convention Territoriale Globale

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions mises en place pour les habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la CAF de l'Ain, la MSA, une commune ou une communauté de communes. La CTG vise à mettre les ressources de la CAF et de la MSA, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin d'assurer aux familles un accès à des services complets, innovants et de qualité.
Tous les champs d'intervention de la CAF peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc. L'enjeu est de s'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire. Les CTG constituent également le vecteur pour décliner à l'échelle infra-départementale les politiques publiques portées par la branche Famille. Elles s'articulent ainsi avec les schémas de programmation départementaux existants (Schéma départemental des services aux familles, Schéma départemental de l'animation de la vie sociale, Schéma d'accessibilité aux droits et aux services...).
La première signature de la CTG de la Dombes pour la période 2020-2024 a permis un accompagnement de nos partenaires institutionnels et le développement de projets en faveur des services aux habitants. Par la signature de cette convention de partenariat, nos partenaires institutionnels ont reconnu les compétences de la Communauté de Communes de la Dombes en matière de politique sociale. Ainsi ils ont pu apporter un soutien en matière de développement de projet.
Le diagnostic social réalisé en 2024 a permis de mettre en lumière l'analyse globale du territoire. Il convient de porter les enjeux suivants dans la convention cadre CTG 2025-2029 :

- Familles :
  - Développer le lien social et lutter contre l'isolement des parents
  - Renforcer l'accès à l'information et la visibilité des ressources à destination des familles
  - Développer les réponses en matière de soutien à la parentalité quel que soit l'âge des enfants
- Petite Enfance :
  - Maintenir l'offre d'accueil petite enfance et veiller à son équilibre
  - Développer le lien social et lutter contre l'isolement des parents
  - Renforcer l'accès à l'information et la visibilité des ressources à destination des familles
- Enfance :
  - Favoriser l'accès aux loisirs pour les enfants et développer l'offre à destination des adolescents
  - Agir en prévention sur les conflits intrafamiliaux et les besoins éducatifs des enfants
- Jeunesse :
  - Optimiser les moyens humains à destination des jeunes
  - Améliorer la connaissance des services existants par les jeunes et leur famille
  - Développer les infrastructures de transport pour favoriser le recours aux services et la vie sur le territoire
  - Favoriser l'ouverture des jeunes sur le monde
- Séniors :
  - Mieux repérer et accompagner les seniors isolés et fragiles au moment de l'apparition des premières difficultés
  - Accompagner la mobilité à l'intérieur des villages et à l'échelle du territoire
  - Favoriser le maintien à domicile en accompagnant les parcours résidentiels et en renforçant les capacités de prise en charge

- Accès aux droits :
  - Renforcer l'identification et la connaissance des services, approfondir la réflexion sur le « comment informer »
  - Renforcer la mobilité et l'accès physique vers les lieux d'accès aux droits
  - Inciter les habitants à oser faire le premier pas, favoriser l'intégration dans la vie associative et dans les lieux d'animation de la vie sociale
  - Identifier les vulnérabilités et réduire les facteurs de non-recours aux droits

Considérant que la signature de la CTG par la Communauté de Communes permettra :

- une prise en compte globale des besoins du territoire en matière d'accompagnement de projet politique
- le soutien financier des postes de chargées de coopération qui assureront la coordination, l'ingénierie et la gouvernance de la politique sociale de la Communauté de Communes.

Considérant que la signature de la CTG par l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de la Dombes permettra :

- à toutes les communes de bénéficier :
  - d'un accompagnement en matière d'ingénierie sociale (aide à la stratégie, coordination, accompagnement méthodologique, etc.) dans le développement de projets à destination des habitants de sa commune dans tous les champs du domaine social
  - de l'accompagnement financier des partenaires institutionnels dans le cas de développement de projets ouvrant droit à un soutien financier sur la durée de la convention.
  - d'un soutien financier dans le cadre des actions et appels à projets au titre de « Grandir en Milieu Rural », dispositif porté par la MSA
  - d'une aide à l'investissement pour les communes qui portent un PEDT et un plan mercredi
- aux Accueils Collectifs de Mineurs soutenus par une ou plusieurs communes et répondant au cadre règlementaire de bénéficier d'un soutien financier de part de la CAF de l'Ain sous forme de Bonus de Territoire.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2025-2029 et à signer tous les documents financiers ou annexes à cette convention pour garantir sa mise en œuvre.

Commission Environnement : Martine BUGNOT informe l'assemblée de l'ouverture de la Recyclerie, gérée par l'association TREMPLIN, au sein de la déchèterie de Chatillon-sur-Chalaronne.
La Communauté de Communes de la Dombes proposera des bacs à compost aux communes membres qui souhaitent les mettre à la disposition de la population sur l'espace public. Une telle démarche, bien que vertueuse, n'est pas obligatoire et génèrerait des coûts pour la collectivité qui en aurait la gestion.

9. QUESTIONS DIVERSES

Stationnement poids lourds : en réponse à une demande adressée par un nouvel arrivant sur la commune, le Conseil municipal donne une autorisation non définitive de stationnement d'une remorque sur le terrain communal situé Route de la Crochère.

Cour/jardin de la mairie : Ces espaces seront mis à la disposition de la population. Madeleine ORIOL est chargée de réfléchir aux éléments à inclure dans le contrat de location.

Cérémonie des Vœux du Maire : Stephen GAUTIER exprime sa reconnaissance aux élus et à la population pour leur participation à ce moment convivial.

La séance est levée à 22h00